L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, ET DU GOUVERNEMENT-GENERAL.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien..............$12 }
do trois fois par semaine, $10 } *Payable d'avance*

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 11 SEPTEMBRE 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

REVUE DE LA SEMAINE.

Malgré les menées de l'opposition le Congrès poursuit laborieusement sa tache; et bientôt sans doute il pourra s'ajourner après avoir terminé les importans travaux d'urgence qui avaient motivé la convocation de la session extraordinaire.

Le bill de distribution du produit des terres publiques n'attend plus pour devenir loi que la signature du Président. Il en est de même du bill pourvoyant au paiement des dettes du département des postes, acte de rigoureuse justice qui a servi de prétexte de la part de l'opposition aux plus violentes attaques contre l'honorable M. Granger.

La question de l'emploi des fonds du legs dit *Smithsonien*, soumise au Congrès par M. Adams, a déjà donné lieu à d'importantes révélations sur un acte fort peu connu jusqu'à présent de la dernière administration. Un legs de plus d'un demi million fait aux Etats-Unis par un étranger pour être employé à développer l'instruction publique et accepté avec cette condition par le Congrès, a été payé en or le 1er septembre 1838, et cet or a été immédiatement après employé par l'administration de M. Van Buren à acheter des bons de l'Etat de l'Arkansas. Ainsi le gouvernement d'alors a disposé d'une somme considérable non seulement sans l'autorisation du Congrès, mais encore contrairement à la volonté formellement exprimée par le Congrès; ainsi ce fonds, légué sous la condition d'être exclusivement affecté à un usage spécial a non seulement été détourné arbitrairement de sa destination, mais encore il a été employé à spéculer sur les fonds d'un Etat!

Ce qu'il y a de plus grave dans cette affaire ce n'est pas la perte de plus de $200,000 qu'on aura à supporter par suite de la dépréciation du fonds sur lequel on a opéré, quoiqu'une somme de $200,000 ne soit point à dédaigner par le temps qui court, c'est la violation flagrante des lois par ceux qui sont chargés de veiller à leur stricte exécution. Il sera curieux de voir comment M. Woodbury justifiera cette singulière transaction.

On croit maintenant que le nouveau bill de la banque passera au sénat comme il a passé à la chambre, c'est à dire sans difficulté. En tout cas on saura bientôt à quoi s'en tenir. Mais l'opinion publique se préoccupe beaucoup plus des résultats que pourrait amener un second veto que du succès de la mesure elle même dont on augure peu favorablement comme incomplette et insuffisante.

Quant à la situation respective des partis elle est toujours la même. La majorité du parti whig se méfie du président, tandis que l'opposition fait tous ses efforts pour transformer en rupture ouverte la position équivoque où se trouve M. Tyler envers son parti depuis le message de veto.

Depuis quelque temps on n'entend parler que de *lynchages*. Dans l'Arkansas on compte par vingtaines les victimes de cette justice sommaire, et tant est qu'on puisse jamais associer le nom sacré de la justice à ces actes de férocité sauvage.

Qu'on y prenne garde! ces tels actes mènent directement à l'anarchie c'est a dire a un état de société où il n'y a plus ni ordre public, ni lois, ni liberté, ni sécurité personnelle, et où règne dans toute sa brutalité le droit du plus fort.

Nous disions dans notre dernière revue, que "la mortalité augmentait quoique d'une manière peut être un peu moins rapide que les semaines precédentes", malheureusement ce moment de halte n'a pas duré long temps et l'epidemie prend chaque jour plus d'intensité. Ainsi les six premiers jours de la semaine dernière n'avaient donné que 155 décès dont 96 de fièvre jaune et les six premiers jours de celle-ci donnent 201 dont 136 de fièvre jaune. Il faut convenir aussi que le temps est on ne peut plus défavorable, une chaleur excessive dans le courant de la journée, de fortes pluies d'orage, beaucoup d'humidité et souvent des soirées et des matinées fraiches: telle est depuis plusieurs jours notre situation atmosphérique.

Quant aux affaires, il n'en faut pas parler, et si cela continue la reprise n'aura pas lieu avant la fin d'octobre.

Le journal *natif* nous attaque à propos de notre article de mercredi sur la nouvelle répartition de la représentation fédérale dont aura à s'occuper le nouveau Congrès. "Tout en rendant justice, dit-il, au "motif apparent qui a porté le journal officiel à abor- "der un sujet de cette nature, (motif qui n'a d'autre "but à nos yeux que de revendiquer les droits de la "Louisiane à une délégation congressionnelle pro- "portionnée au chiffre de sa population,) nous regret- "tons que cette feuille, au lieu de spéculer sur l'unité "de nombre qui doit servir de base au calcul de *l'ap- "portionnement*, n'en ait pas fixé une qui fut suscep- "tible de remplir à la lettre l'objet de la loi de réparti- "tion qui est incontestablement de rendre une juste "et égale aux differents Etats dont se compose la con- "fédération americaine."

On nous reproche donc, si nous comprenons bien ce passage d'une clarté plus que douteuse, de n'avoir pas déterminé le chiffre qui doit servir de base à la répartition au lieu de *spéculer* sur la fixation de ce chiffre. Puis on nous reproche dans un autre passage "de flatter dans l'incertitude; et enfin "d'insi- "nuer que le chiffre de 100,000 serait à peu le seul "qui conviendrait."

Il nous semble que ces reproches impliquent contradiction, car on ne saurait en même temps nous accuser d'avoir déterminé un chiffre trop élevé et de n'en pas avoir déterminé du tout. Evidemment, même pour ceux qui n'auraient pas lu notre article, un de ces deux reproches porte à faux, puisqu'ils se détruisent réciproquement.

Le seul but de notre article était de montrer les grandes difficultés que présente la question à résoudre. Pour cela nous avons choisi des chiffres proportionnels de répartition tres bas et très élevés (pour ainsi dire aux deux extrémités de l'echelle) pour rendre plus sensibles les avantages et les inconvénients de ces deux moyens extrêmes; nous avons indiqué sommairement quels chiffres avaient successivement été choisis depuis la formation de l'Union Américaine, enfin nous avons donné un tableau comparatif de la représentation d'après le dernier recensement, d'après trois chiffres qui ont jusqu'à présent été mis en avant 57, 60 et 93.—Si le chiffre 100 a été indiqué c'était seulement pour prouver combien les chiffres élevés laissent de fortes fractions sans représentation.

On voit d'après ce simple exposé que le seul reproche possible, c'est de n'avoir pas désigné un chiffre proportionnel de répartition. Mais peut-on reprocher à quelqu'un de n'avoir pas fait ce qu'il n'était pas obligé de faire? Et non seulement rien ne nous obligeait à indiquer ce chiffre, mais nous croyons même qu'il était plus convenable de ne pas le faire: car c'est montrer une plus grande déférence envers notre maître à tous: le public. D'ailleurs la question ne devant être soumise au congrès qu'à la prochaine session, on a, comme on voit, tout le temps d'y réfléchir. Dans cette situation ne suffit-il pas de mettre sous les yeux du public toutes les données de la question afin qu'il puisse juger par lui même, sauf à y revenir plus tard en temps opportun? C'est du moins ce que nous avons pensé. Si d'autres s'arrogent le droit de parler pour le public, permis à eux; mais nous serait-il défendu d'avoir un peu plus de modestie?

En somme nous avons fait, bien ou mal, les fonctions de rapporteur en présentant l'affaire à juger sous ses diverses faces: à d'autres appartient le soin de porter un jugement.

RAPPORT DE L'HOPITAL DE CHARITE
10 septembre 1841.

Admissions, 36, dont 24 de fièvre jaune.
Sorties, 13, dont 10 de fièvre jaune.
Morts, 13, toutes de fièvre jaune.
Nombre des malades à l'hopital 389.

BUREAU DE SANTE.

Pendant les vingt quatre heures qui ont expiré hier à midi le nombre d'inhumation est de 39 dont 25 de fièvre jaune.

Il est mort à Lafayette dans le courant d'une semaine 37 personnes dont 26 de fièvre jaune.

Incendie.—Hier matin à trois heures un quart, peu de temps après un fort coup de tonnerre, on s'aperçut que le feu avait pris à la toiture du *Merchants Exchange* du côté du passage de la Poste. Grace à l'activité des pompiers le dommage, circonscrit aux étages supérieurs, n'excède pas quatre à cinq mille piastres. Il n'y a guère de doute que le feu n'ait été mis par la foudre qui est tombée à ce qu'il parait, sur cet édifice; car le garde de la banque de l'Union qui se trouvait dans les environs a été renversé par la violence de la commotion électrique sans recevoir du reste aucune blessure.

Hier à dix heures et demie le feu s'est déclaré dans une maison rue du Commerce près de la rue Julie; mais on est parvenu à s'en rendre maître presque immédiatement. Le dommage causé est sans importance.

La malle a manqué hier audelà de Charleston: Nous sommes donc sans aucunes nouvelles de Washington. Nous serons sans doute plus heureux demain, et nous saurons quelle décision aura prise le Sénat au sujet du bill de Corporation Fiscale.

Nous sommes autorisés à annoncer que le premier numéro du nouveau journal dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, *La Louisiane*, paraîtra demain dimanche.

Les Banques de la Georgie.—La banque de Columbus a perdu soixante dix mille piastres par le fait de son ancien payeur. La banque des "Planters' and Mechanic's" de Columbus ne peut payer les dépositaires qu'avec ses propres billets, et la banque de Rome vient de fermer ses portes.

☞ On lit dans le *Compiler* de Richmond du 9 septembre: "Le dernier *on dit* de Washington est celui-ci: MM. Tyler, Clay et Rives ont eu ensemble une longue conférence, dans laquelle les affaires ont été arrangées: il n'y aura point un second veto et le cabinet ne sera point dissous."

Plusieurs membres de la Chambre des Représentans viennent de donner un noble exemple de générosité; ils se sont cotisés pour venir à l'aide de Madame Cookman, veuve du Rév. C. Cookman, ex-chapelain du Congrès. La mort de son mari qui était au nombre des passagers du Président, laissait sans ressources cette respectable mère de famille.

Le navire à vapeur *Britannia*, a dû partir de Liverpool le 19 août et sera sans doute arrivé à Boston le 31 de ce mois ou le 1er. courant. Nous pouvons donc espérer pour aujourd'hui ou demain des nouvelles d'Europe.

Navires a Vapeur.—D'après une lettre de la Havane, le premier des steamers anglais destinés à faire le service entre l'Angleterre et les Indes Occidentales, doit arriver dans cette île pendant le mois d'octobre. *Le Recorder* de Halifax (Nlle. Ecosse) croit que ces mêmes steamers toucheront à Halifax dans le cours de novembre prochain.

— La souscription ouverte à Charleston pour l'établissement d'une ligne directe de steamers entre cette ville et l'Angleterre, se couvre de nombreuses signatures, et l'on peut espérer que cette nouvelle voie de communication sera promptement en activité.

Prince de Joinville.—On fait à Halifax de grands préparatifs pour la réception du Prince de Joinville qui doit arriver sous peu dans cette ville. On se propose de lui donner à son arrivée un souper et un bal.

Riche Cargaison.—Le baleinier J. Stewart, capitaine Dougherty, est arrivé le 19 août de la Nouvelle Zélande à St. John (New Brunswick) après une traversée de cent jours. Il rapporte 2400 barils d'huile de poisson, 3000 barils d'huile de baleine, 3000 livres d'os de baleine; il avait faite une absence de vingt trois mois et vingt trois jours.

Longevité.—Le capitaine Jacob Adams, employé au port de Philadelphie, appartient, dit la *Gazette* de cette ville, a une famille composée de six frères et sœurs qui jouissent d'une excellente santé et qui comptent à eux six 418 ans. Le frère ainé du capitaine est maintenant auprès de lui; c'est un homme de 77 ans, tout plein encore de vivacité et de verdeur. Le père et la mère de M. Adams sont morts tous deux à 82 ans. L'âge réuni des quatre ainés de leurs enfans donne le chiffre de 274 ans. Tous sont nés dans le comté de Frederick, Maryland.

Belle Vitesse.—La goelette *Catharine*, capitaine Kingsbury, vient de donner un rare exemple de vitesse et d'activité. Elle a fait, du 18 juin au 25 août, avec pleins chargements, deux voyages de New York à Porto Cabello.

Chemins de fer Productifs.—Le chemin à coulisse de Hartford à New Haven [Connecticut] a réalisé dans les douze derniers mois un bénéfice net de $20,000. Les directeurs du chemin de Liverpool à Manchester [Angleterre] ont déclaré un dividende de six pour cent pour le premier semestre de 1841; et ce dividende laisse en faveur du second semestre une balance de £6,731.

VARIETÉS.

LA SERVANTE DE L'APOTHICAIRE.
[*Suite et fin.*]

La femme de l'apothicaire, fidèle à son régime économique, faisait sa cuisine dans le laboratoire, pour qu'un seul feu servit aux besoins du ménage et à la confection des médicaments. La pauvre fille n'avait plus la raison à elle; sa tête brûlait, des idées de désespoir et de vengeance tournoyaient autour de son cerveau. Tout à coup elle s'élança vers un tiroir dans lequel se trouvait renfermé de l'arsenic, en prit une poignée, la jeta dans la marmite où bouillait le potage et revint, pâle, comme une trépassée reprendre la place qu'elle occupait loin de la cheminée. Quand Mme. Rusconnets rentra le certificat à la main, elle ne put se défendre d'un sentiment de frayeur à la vue du regard sauvage et insensé que Françoise jeta sur elle.

— Vous êtes bien résolue à me renvoyer? demanda la servante.

Pour toute réponse, Mme. Rusconnets lui jeta au nez le certificat.

Françoise le ramassa.

—Vous êtes cruelle à mon égard, continua-t-elle, Dieu vous punira!

Et vous, M. Rusconnets, vous n'avez point non plus une parole de consolation et de pardon pour moi? Si vous le vouliez, je resterais, vous savez que je vous ai toujours servi avec fidélité et dévouement.

—Ces affaires ne me regardent point. Elles sont du ressort de ma femme, repondit l'apothicaire, qui feignait d'être préoccupé par la préparation d'une potion selon la formule, mais qui sentit des larmes remplir ses yeux.

—Je quitte cette maison sans regret maintenant. Vous êtes sans pitié tous les deux pour moi je serai sans pitié pour vous.

Elle sortit, alla s'asseoir sur les marches d'une maison qui se trouvait en face de la boutique du pharmacien, cacha sa tête dans ses deux mains et ne prêta aucune attention aux personnes qui passaient près d'elle. Seulement, elle levait de temps à autre les yeux vers le logis des Rusconnets, et écoutait avec impatience si l'horloge de la ville n'allait point sonner midi.

Midi est, dans les petites villes de Normandie, surtout chez les marchands, l'heure sacramentelle du dîner. Les douze tintements de la cloche publique donnent le signal d'une armistice générale et unanime entre les vendeurs et les acheteurs.

Mme. Rusconnets dressa donc la table, appela son mari et son fils, servit le potage et se mit à dîner. L'enfant qui s'était sauvé pour éviter le courroux de sa mère pensa que le moment du repas lui offrait, plus que tout autre, des chances de réconciliation; il sortit donc de dessous le comptoir où il se tenait caché et se glissa, tout doucement près de la table, quand Françoise s'élança dans la chambre.

— Ne lui donnez pas à manger de ce potage! s'écria-t-elle.

—Que nous veut encore cette folle? cria Mme Rusconnets qui avait déjà presque mangé la moitié de ce que son assiette contenait.

Françoise renversa la soupière et la brisa.

Du poison! du poison! dit-elle, affollée et en entourant de ses bras le petit Paul. Vous avez voulu me séparer de lui, je vous ai dit que cela me ferait mourir; eh bien! nous mourrons ensemble!

Elle se jetaut l'assiette de l'apothicaire, dévora le reste du potage qui s'y trouvait, croisa les bras sur sa poitrine et attendit.

M. Rusconnets se hâta de prendre du contre-poison et d'en administrer à sa femme; des voisins accourus aux cris de désespoir qu'ils jetaient, arrêtèrent Françoise. Elle n'opposa aucune résistance, les laissa faire paisiblement et suivit les gendarmes qui vinrent la saisir.

Arrivée à la prison, on voulut lui faire prendre du contre-poison; elle résista opiniâtrement, serra les dents et les lèvres, et ne céda à aucun des moyens mis en usage pour la contraindre, quelque violens et opiniâtres qu'ils fussent.

Apparemment, la dose d'arsenic qui se trouvait dans l'assiette n'était point assez forte pour tuer Françoise, car après être restée long-temps entre l'existence et la mort, on parvint à la guérir et à la conserver vivante à la justice.

Six mois après son crime, Françoise comparut devant la cour d'assises.

Pendant les six mois passés en prison, avant de comparaître devant la cour d'assises, Françoise avait semblé perdre le peu d'intelligence qu'elle avait au mouvement de la vie domestique, à l'air libre et à sa tendresse pour le petit Paul. Elle restait des journées entières accroupie dans un coin sombre de la geôle, ne songeait ni à boire ni à manger; laissait prendre, par ses compagnes, sa ration de pain et de soupe, et ouvrait stupidement des yeux effarés quand on lui adressait la parole. Elle n'opposait aucune résistance aux impitoyables mystifications dont la harcelaient les mauvaises créatures détenues avec elle. On la regardait généralement comme une idiote. Personne n'avait de compassion pour elle; chacun prenait ce qui lui convenait de ses misérables hardes. Quand vint le jour d'aller au tribunal, il fallut que la geôlière lui prêt quelques haillons pour que l'accusée ne parût point demi-nue devant les juges.

Couverte d'une jupe en lambeaux, d'un corset qui ne valait guère mieux, les cheveux enveloppés d'un mouchoir rouge, elle arriva au banc des assises les pieds nus et tout honteuse de se voir au milieu d'une si grande assemblée. Quand ses yeux, qui osaient se lever à peine, rencontrèrent, parmi les témoins, l'apothicaire et sa femme, elle les salua de la tête, comme si elle n'eût point attenté à leur vie, et ne prêta aucune attention aux questions de l'avocat qu'on lui avait donné d'office. Ses yeux, ses pensées, son âme, sa vie se tenaient attachés sur un seul point de la salle. Elle cherchait quelque chose sans le trouver, et se soulevant sur la pointe des pieds pour tacher de voir; son regard s'animait, sa poitrine se soulevait.

Paul! Paul! s'écria-t-elle tout à coup en tendant les bras à l'enfant, qu'elle pouvait apercevoir enfin.—Paul! Paul!

Elle voulut s'élancer; les gendarmes, assis à côté d'elle, la retinrent; mais elle lutta comme une tigresse, franchit la balustrade, courut à l'enfant, le saisit dans ses bras, le couvrit de baisers frénétiques, et ne le laissa arracher de ses bras qu'après un nouveau combat qui la fit rejeter sur le banc, sanglante et meurtrie.

Les juges entrèrent sur ces entrefaites en audience. Le greffier, qui n'avait prêté à cette scène d'autre attention que celle qu'il fallait pour empêcher son encrier de se renverser, et ses papiers de se disperser, dit en souriant aux magistrats:

—Cette femme voulait s'enfuir.

Le président adressa une réprimande sévère à Françoise, mais Françoise n'entendait rien. Paul était là; elle regardait Paul, le reste lui était indifférent.

Le greffier lut d'une voix nazillarde l'acte d'accusation, et l'on fit retirer les témoins.

Quand Françoise vit l'enfant s'en aller avec sa mère, elle recommença ses tentatives de fuite et de violence. Rien ne put la calmer. Il fallut qu'on lui mît les menottes.

Les témoins revinrent un à un. Elle ne prêta point la moindre attention à leurs dépositions. Aux émotions violentes de la pauvre fille avait succédé une prostration absolue; les questions du président restaient sans réponse, et ne faisaient même pas lever la tête à l'accusée.

Enfin Paul parut; le président déclara qu'on l'entendrait en vertu du pouvoir discrétionnaire qui lui était conféré par la loi. Du moment où le pas de Paul avait commencé à crier sur le plancher de la salle, Françoise avait recommencé à vivre, ses larmes coulèrent de nouveau; ses sanglots éclatèrent; elle s'agita sur son banc, et ne s'apaisa que sur la menace qu'on lui adressa de la faire sortir si elle continuait à troubler l'audience. Elle se tut aussitôt, se plaça de manière à pouvoir lever ses yeux attachés sur l'enfant, et ne donna plus un signe d'attention à ce qui se passait autour d'elle.

[illegible] et rendu un réquisitoire banal, [illegible] le caractère violent de l'accusée, [illegible] dans sa vengeance [illegible] pas la présence [illegible] la gravité d'une accusation capitale.

L'avocat d'office présenta sa cliente comme [illegible] pauvre idiote qui ne jouissait point de toute sa raison, et finit par s'en rapporter à la justice des jurés.

Les jurés entrèrent en délibération et reparurent quelques minutes après avec un verdict de culpabilité, ce pendant ils admettaient les circonstances atténuantes.

La cour condamna Françoise aux travaux forcés à perpétuité.

Elle se leva. On crut qu'elle allait exprimer son désespoir. Sans s'inquiéter du terrible arrêt qui venait de la frapper, elle fit un de ses plus beaux sourires à Paul; elle l'appela du geste et de la voix, et elle s'efforça d'attirer son attention. L'enfant la regardait avec terreur et se tenait pressé contre sa mère.

—Paul, mon enfant chéri, ne veux tu point embrasser ta bonne? dit Françoise.

L'enfant détourna la tête.

—Paul, ne t'en va pas ainsi; c'est la dernière fois que je te vois peut-être!

Elle lui tendit les bras. Le petit garçon recula vivement avec terreur et poussa un cri. Il avait peur de cette femme en haillons, défigurée par la captivité et par la misère, qui tout-à-l'heure s'était jetée sur lui, et qu'il n'avait sans doute point reconnue.

Françoise jeta sur l'enfant un regard d'inexprimable désespoir, puis elle se laissa retomber au bord du banc, et l'on entendit le bruit de son corps qui retentissait sur le plancher.

—Elle est évanouie dit un gendarme.

Un médecin qui se trouvait là accourut, donna des soins à la condamnée et chercha à lui rendre la vie. Un quart d'heure se passa en efforts infructueux, enfin l'homme de science interrogea le cœur de Françoise, qui ne battait plus, et posa devant ses lèvres décolorées une petite glace que ne ternit aucun souffle.

—Elle est morte! dit il.

Le lendemain, les jurés acquittèrent une jeune fille accusée d'infanticide et qui avait étouffé sous un matelat son nouveau-né.

S. HENRI BERTHOUD.
[*Presse.*]

Ayer á la una y media de la tarde fallecio JOSE VIOCA Y COMAS, los amigos y conocidos de su familia estan respetuosamente invitados de asistir a su entierro que se efectua a hoy a las 4 1/2 de la tarde, de casa de sus hermanos esquinas de las Calles Dumaine y Levee.

DERNIERES DATES

New York	sout 31	Londres	aout 3
Boston	sout 30	Liverpool	aout 4
Philadelphie	sept 1	Paris	aout 1
Washington	sept 1	Havre	juil 3
Baltimore	sept 1	Bordeaux	juil 23
Charleston	sept 4	Madrid	juil 21
Vera Cruz	juil 21	Cadix	juil 6
Tampico	sout 24	Havane	aout 26
Mexico	juil 1	Jamaique	aout 21

COMMERCIAL.

Vendredi soir, 10 sept 1841.

Nous serons nécessairement très bref aujourd'hui. Les affaires en general sont toujours dans le même état de calme, et nous ne pouvons espérer d'amélioration qu'autant que l'épidemie aura cessé ses ravages.

Il a plu pendant presque toute la journée d'aujourd'hui.

COTON—La plus grande inactivité règne sur notre marché depuis notre dernier rapport de mardi soir, et le peu de ventes que nous ayons à signaler ont eu lieu à des prix de 3/4 et 1/2 cents au-dessous du cours ordinaire. Les ventes n'excèdent pas 300 balles presque toutes pour le Nord. Nous attendons aujourd'hui ou demain des nouvelles d'Europe du 19 du mois dernier. On est dans la plus grande anxiété pour connaître la nature de ces nouvelles. Nous cotons maintenant comme suit afin de nous conformer a l'état actuel du marché.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississipi.

Ordinaire et bas, de	00	à 00
Ordinaire,	00	à 00
Bon ordinaire,	9	à 9 1/2
Bon ordinaire et petit courant,	10 1/2	à 10 1/4
Petit courant et courant,	10 3/4	à 11 1/4
Bon courant	11 3/4	à 14

Tennessee & Alabama.

Ordinaire et bas, de	—	à —
Ordinaire,	—	à —
Bon ordinaire,	—	à —
Bon ordinaire et petit courant,	—	à —
Petit courant et courant,	—	à —
Bon courant,	—	à —

SUCRE—Les prix se maintiennent fermes les demandes sont bonnes principalement pour les belles qualites. Nous cotons 5 à 7 1-4 les qualités inferieures et supérieures.

FARINE—Nous cotons la superfine douce à $6 37 1-4 et $7 par barile, cette dernière cotte ne s'obtient que pour les lots de detail. On a reçu quelques ordres pour le marché mexicain.

PRODUITS DE L'OUEST—Les prix sont toujours les memes depuis notre dernier rapport, les demandes sont toujours très limitées.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE. Les demandes sont très limitées, encore n'ont elles lieu que pour certaine descriptions—Nous cotons la toile Ky de 24 1-2 à 25 cents de celle de l'Inde de 25 à 26, Ecosse de 17 à 21, Allemagne de 12 1-2 à 16, corde du Ky de 10 1-2 à 11 de Nord de 7 à 9 1-2.

CHANGE A L'INTERIEUR.

Sterling de	10 3/4 à 11	pour cent de prime
France,	5f 10	pour cent de prime.
New-York, 60 jours de vue,	1 1/2 de	
Do 30 de do		
Do de do	3	
Philadelphie 60 jours de vue,	—	p. ct de prime.
Do à vue	1 1/2 à 2	pour cent.
Boston 60 jours	1 1/2 à 2	p. cent de prime.

FRET—Comme suit:

FRET

Coton pour Liverpool	7/16 à 1/2
Do du Havre,	1 ct.
Do de New York,	$1, la par balle
Do du Boston,	1 1/2 à —
Tabac pour Cowes,	$4 à —
Do de Londres directement,	$2 à 00
Do de New York,	4 00 à 5 00
Do du Boston,	5 00 à
Do de Philadelphie,	00 à 00

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES

Steamer Little Red, Gleim, St. Louis, ... capt

ARRIVES.

Steamer Bunker Hill, Glover, de Vicksburg

MEMORANDA

Arrivé à Charleston, 4 septembre, navire à vapeur Savannah, Philips.

Succession de Joseph Verlion Senior, decede

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Plaquemines—Mercredi, le 8 septembre 1841—Présent, l'honorable Gilbert Leonard, juge—Sur motion de D. Seghers, avocat pour l'exécuteur testamentaire du défunt, et en présentant le compte de l'administration du dit exécuteur et le tableau de distribution du net produit de la dite succession.

Il est ordonné par la Cour aux héritiers du défunt, ses créanciers et tous autres que cela peut concerner, d'avoir a déduire dans les dix jours de cette publication quant aux créanciers et autres, et de la notification des présentes quant aux héritiers, les raisons pour lesquelles le dit compte ne serait pas approuvé et homologué, et le net produit de la dite succession ne serait pas distribué parmi les héritiers conformément au dit tableau.

Extrait des minutes.

11 sep—3 G. LEONARD, Juge.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orleans.—Present l'hon. J. Bermudez, juge pro tempore.—No. 13,961—John Norwood vs ses créanciers—Il est ordonne par la Cour que toutes les personnes intéressées dans cette affaire aient dans les dix jours qui suivront la première publication du présent ordre à déduire pourquoi le tableau provisoire de distribution dressé par le syndic dans cette affaire, ne se ait pas homologué et les fonds distribués conformément au dit tableau.

Par ordre de la Cour. Bureau du Greffier. Nouvelle-Orléans, le 9 septembre 1841.

LOUIS R COURTIN, Deputé Greffier.

11 sept—3 en 10j.

SOCIETÉ TYPOGRAPHIQUE DE LA N. ORLEANS

L'ASSEMBLEE mensuelle de cette société sera tenue aujourd'hui samedi 11 septembre, à 4 heures du soir, au local habituel de ses séances. Des affaires de haute importance devant y être traitées, la plus grande ponctualité est requise.

11 sept G. L. BENNET, secret.

UN élève en pharmacie, âgé d'environ 23 ans, parlant français et anglais, desire trouver un emploi. Il peut fournir de bonnes recommandations.

S'adresser au bureau de cette feuille. 11 sep—2

BRIQUES à feu anglaises. 45000 des meilleures qualités, à vendre à bas prix par

11 sept ALEX. GOW, 29, rue Bienville.

ETOFFES de Laine.—Quelques balles pour nègres, dernièrement reçues, à vendre par

11 sept ALEX. GOW, 29, rue Bienville

MORUE FRAICHE.—Quelques caisses dernièrement reçues, à vendre par

11 sept ALEX. GOW, 29, rue Bienville

TOILE et Corde d'Emballage.—70 pièces et rouleaux, à vendre par ALEX. GOW,

11 sept 29 rue Bienville.

MORUE Nouvelle en caisses et tambours en bon ordre, à vendre par TUFTS & HOBART,

1 sept 30, rue de la Douane.

TOILE d'emballage de l'Inde—44 pouces très épaisse à vendre par TUFTS & HOBART,

11 sept 30, rue de la Douane.

HUILE raffinée d'eléphant et de baleine, en tonneaux et barils, à vendre par TUFTS & HOBART,

11 sept 30, rue de la Douane.

CLOUS garantis fer de Suède, à vendre par TUFTS & HOBART,

11 sept 30, rue de la Douane.

WHISKEY de Monongahela, qualité supérieure, à vendre par TUFTS & HOBART,

11 sept 30, rue de la Douane.

CHANDELLES moulées, marque Winchester, à vendre par TUFTS & HOBART,

11 sept 30, rue de la Douane.

MADERE—8 barriques très supérieur, dernièrement reçues à vendre à bas prix par JARVIS & ANDREWS,

11 sept 20. rue de la Commune

SUCRE en pains de la raffinerie de Boston, en magasin et constamment en mains, à vendre par H. A NORCROSS & Co.

11 sept 46, rue Gravier

SAINDOUX—1000 barillets dernièrement reçus de Cincinnati, à vendre par J. LANDIS & Co

11 sept

LAINE mexicaine—270 balles d'excellente qualité, en magasin à vendre par R. D BLOSSMANN,

11 sept 4 , rue Bienville

DENINS—15 caisses bleu, en mains, à vendre par FROST & Co.

11 sept 6, rue de la Douane

CHAPEAUX—Un assortiment général de toutes les qualités en soie et feutre, constamment en mains, à vendre par FROST & Co.

11 sept 6. rue de la Douane

CAFE de la Havane 1re qualité à vendre par BLASCO & SIMIDEL,

11 sept 36, rue de la Commune.

SUCRE de la Havane, blanc et brun, 1re qualité à vendre par BLASCO & SIMIDEL,

11 sept 36, rue de la Commune.

CIGARRES de la Havane, un assortiment complet de toutes espèces se composant de Regalias, et Cadenas de marques de choix et constamment en mains à vendre par BLASCO & SIMIDEL,

11 sept 36, rue de la Commune

TRAITES sur New York, à vendre par

11 sept WILLIAM G. HEWES & Co. rue Natchez

CAFE de Rio à vendre par GEO. GREEN & BROTH,

11 sept 86, Gravier.

COUVERTURES—15 balles couvertures grises francaises à vendre par GEO. GREEN & BROT,

11 sept 86, Gravier.

CAFE de Rio de qualité supérieure, actuellement en débarquement à vendre par GEO. GREEN & BROTH.

11 sept 86 rue Gravier

TOILE et corde d'emballage—600 pièces toile, de 44 pouces, 600 rouleaux cordes du Kentucky et du Missouri; 60 balles ficelle, à vendre par

11 sept BOGERT & HAWTHORN, 85 Gravier.

FRANCISCO DE ARRANGOIZ, [illegible] cette ville [illegible] domicile rue de la Douane No. 111, entre [illegible] et Bourbon.

10 sept

[illegible] à l'avocat pour [illegible]

AVIS—La société existant sous la raison de C. Bodder & Lehon est dissoute d'un commun accord, le sieur C. B. doer continuera comme par le passé.

Nlle. Orléans, le 9 septembre 1841. C. BODDER.

9 sept—3

COUR DES PREUVES, dans et pour la Ville et Paroisse de la Nouvelle-Orléans.—Succession de William Hervey junior.—Avis est par ces présentes donné à toutes les personnes ayant des réclamations à faire contre ladite succession de présenter les titres sur lesquels sont fondées leurs réclamations à l'étude de John Motley, avocat, No. 11 Exchange Place, et toutes celles des personnes qui doivent à cette succession de venir payer.

LOSCENDA, COLLEN, Veuve HERVEY, Administratrice.

Nouvelle-Orléans, le 9 septembre 1841.

10 sept—3 en 10j

BILLETS de l'Indiana 1300 piastres à vendre par W. M. C. TOMPKINS & Co, 40, Gravier.

10 sept

CORDES d'emballage du Nord—45 rouleaux, en magasin et à vendre par W. M. C. TOMPKINS & Co. 40, Gravier.

10 sept

LETTRES de change sur New York à vendre par STETSON & AVERY, 85, rue Gravier.

10 sept

CORDES et Toile d'Emballage—Toile du Kentucky, des Indes et d'Allemagne, et Cordes du Nord, à vendre par STETSON & AVERY, 85, Gravier.

10 sept

BOUCHONS—100,000 bouchons en magasin à vendre par AUG. MOLIER, 90, St. Louis.

10 sept—6

EAU-DE-VIE de Cognac de et 3e preuves, très vieille, en quarts de pipes et barils, à vendre par AUG. MOLIER, 90 St. Louis.

10 sept—6

A VENDRE pour clore un envoi—diverses gommes arabiques; 4 estagnons essence de bergamotte, par B. & A. SOULIÉ, 66 rue Bienville, au premier.

10 sept

SAVON et clous—300 caisses savon de Boston et New York en caisses de 40 et 72 lb.—150 barils clous de Massachusetts, marques Wilson & Pratt, 300 chevilles de la Pennsylvanie, à vendre par WM HENRY FULLER, 49, rue Poydras.

10 sept

CHANDELLES de suif—blanchies marque M. Jackson à vendre par WM HENRY FULLER, 41, rue Poydras.

10 sept

HUILE mère et de poisson—101 gallons en barriques et barils, à vendre par WM HENRY FULLER, 49, rue Poydras

10 sept

CLOUS de fer de Suède—300 barils qui arriveront sous peu, à vendre par WM HENRY FULLER, 49, rue Poydras.

10 sept

BRODEQUINS et souliers—300 caisses pour hommes et pour femmes, reçues par les derniers arrivages et à vendre par FROST & Co. 6 rue de la Douane

10 sept

COTON écru—40 balles, 4, 6 et 5,4 reçues par les derniers arrivages, à vendre par FROST & Co. 6 rue de la Douane

10 sept

A LOUER.—La boutique de la maison qui forme l'encoignure des rues Chartres et Toulouse, occupée maintenant par M dame Hoffman. On pourra prendre possession le 1er octobre.

BLANCHARD, EIMER & Co, 26 rue Bienville

Sept. 4

CIGARRES DE LA HAVANE—46000 Regalias et Imperiales Regalias, &c. à vendre par B. VALLS, 30, Gravier

10 sept

SUCRE blanc de la Havane à vendre par B. VALLS, 46, Gravier

10 sept

VINGT CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

[illegible] PARTI marron [illegible] Cora, âgé d'environ 28 à 30 ans, [illegible] son départ. La récompense [illegible] ramènera à la boulangerie No. 74 rue Bourbon, entre Conti et Bienville [illegible].

WAGONS, CHARRETTES, BRANCARDS, &c.—10 wagons à 2 et 4 chevaux [illegible]; 10 charrettes à briques et à boue, 25 [illegible] grandeurs, 10 dray à cheton [illegible] 10 charrettes à bras, 25 [illegible] dimensions, 30 brouettes [illegible] de manufacture à Philadelphie [illegible].

MOUCHOIRS DE POCHE.—Un assortiment général de mouchoirs de poche imprimés de nouvelle [illegible] et supérieur [illegible] dernièrement reçus, à vendre par L. A. [illegible]

22 aout

SIROP DE SALSEPAREILLE GARANTI PUR

CET article est chaudement recommandé par les docteurs en médecine de l'intérieur, de la Louisiane dans les maladies syphilitiques, et pour les affections de [illegible] les circonstances, à vendre par JARVIS & ANDREWS.

7 sept

CAFE—40 sacs café de Havane, de qualité, à vendre par WOOD & SIMMONS,

11 sept

RIZ—30 tierçons riz [illegible] vendre par WOOD & SIMMONS,

11 sept

TRAITES sur Charleston [illegible] par WOOD & SIMMONS,

11 sept

CLOUS—1000 barils clous à vendre par WOOD & SIMMONS,

11 sept

EPICES à vendre par BOGERT & HAWTHORN,

11 sept

GRAISSE—1000 barillets à vendre par BOGERT & HAWTHORN,

11 sept

LARD—20 barriques jambons [illegible] 30 barils jambons à vendre par BOGERT & HAWTHORN,

11 sept

CAFE—100 sacs café de vert de Rio, et [illegible] en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 85 Gravier.

11 sept

FARINE—500 barils fraichement moulue, cette année, en débarquement du Louisiana, à vendre par BOGERT & HAWTHORN,

11 sept

BOEUF et Porc—[illegible], et d'habitation, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 85 Gravier.

11 sept

CIMENT—300 barils en débarquement, à vendre par G. BEDFORD & BECK, 22 rue de la Douane.

11 sept

HUILE de sperme d'automne et d'hiver en tonneaux et tierçons à vendre par G. BEDFORD & BECK, 22, rue de la Douane.

11 sept

MARCHANDISES DIVERSES.—[illegible] toile à drap 4-4, 160 caisses bonne qualité de toile de Russie, coutil de coton anglais, 100 caisses tabac manufacturé, 100 caisses [illegible], 100 de cuir, 110 de hachos de [illegible] de vie et genièvre de pays, 30 pipes genièvre de Hollande, 30 barils et 10 caisses [illegible] bergique, madère, 30,000 cigares de la Havane, [illegible] 25 paniers [illegible] de vin de Champagne, [illegible] Sherry, 200 de thé imperial et Young Hyson, à vendre par WOOD & SIMMONS.

11 sept

CIGARRES 30,000 regalias de choix par le Maraine, de ce sauc en magasin et à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 35, Gravier.

9 sept

SAVON et [illegible]—300 caisses [illegible] à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 35, Gravier

9 sept

CAFE—300 sacs Rio supérieur, en magasin et à vendre par CHS. DOANE, 60, Poydras

9 sept

PLOMB—300 barils et [illegible] dernièrement reçu et à vendre par CHS. DOANE, 60, Poydras

9 sept

TOILE & CORDE d'emballage, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 35, Gravier

9 sept

COTON DE LOWELL—4-4 et 7,8 en magasin et à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 35, Gravier

9 sept

CLOUS DE BOSTON en sac de Suède, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 35, Gravier

9 sept

LARD, PLATS COTES et EPAULES à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 35, Gravier.

9 sept

BLANCS DE BALEINE—1200 caisses de Nantucket à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 35, Gravier.

9 sept

LIQUEURS du pays—100 barils eau de vie et genièvre en magasin et à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 35, Gravier

9 sept

BLANC de plomb—180 barillets de 25 livres, à vendre à bas prix par WIGGIN & DAVENPORT, 35, Gravier

9 sept

PAPIER à envelopper—100 rames en magasin et à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 35, Gravier

9 sept

THE—Une facture de Young Hyson et [illegible] actuellement en débarquement et à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 35, Gravier

9 sept

CHAPEAUX—30 caisses de [illegible] des derniers arrivages, consistant en feutres blancs et noirs, chapeaux de soie &c. &c. à vendre à bas prix par A. F. DUNBAR & Co.

9 sept

ARROW ROOT, tamarin, orge perlé [illegible] à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20 Commune

9 sept

TOILE d'emballage du Kentucky, à vendre par FRANKLIN & HENDERSON, 74, rue du Camp

9 sept

CORDE d'emballage du Kentucky, à vendre par FRANKLIN & HENDERSON, 74, Camp

9 sept

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc et brun 1re qualité en debarquement à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 36 rue de la Commune.

9 sept

CAFE de la Havane—300 sacs [illegible] à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 36 rue de la Commune.

9 sept

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet de toutes les marques comprenant regalias, et toujours en mains, à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 36 rue de la Commune.

9 sept

HUILE D'ELEPHANT—1000 gallons en barriques et barils en magasin, à vendre par W C TOMPKINS & co. 40 rue Gravier.

9 sep

HUILE DE TANNEURS en magasin, à vendre par W. C. TOMPKINS & co. 40 rue Gravier.

9 sep

TABAC de la Virginie 1ère qualité—20 caisses en magasin, à vendre par W. C. TOMPKINS & co. 40 rue Gravier.

9 sep

FARINE—50 barils farine superfine fraichement moulue, en débarquement du steamer Preemption, à vendre par W. C. TOMPKINS & co. 40 rue Gravier.

9 sep

SAINDOUX.—16 0 barillets de Cincinnati en magasin, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co 10, rue Poydras.

9 sept.

COUTILS CASIMIRES.—14 balles coutils français imitation casimire, en débarquement du navire Rubicon, et à vendre par J. ALBERT, 10 rue St. Louis.

9 sept

FARINE—400 barils fraiche, tous de la même marque et en bon ordre d'embarquement en débarquement du steamer U. S. Mail, à vendre par JOHN H. SHAW & co, 34 rue Poydras.

9 sep

SUCRE en pains de 1e qualité des raffineries de Boston constamment en mains, à vendre par H. A. NORCROSS & Co. 46, rue Gravier.

7 sept

COUPEROSE en magasin à vendre par H. A. NORCROSS & Co. 46, rue Gravier.

7 sept

CORDAGE de Manille en magasin à vendre par H. A. NORCROSS & Co. 46, rue Gravier.

7 sept.

PENDANT notre absence Mr. Hunt [illegible] notre agent. HECKLE & STEIREN.

6 sept—3

ESPECES à vendre par J. ROBERT & Co. 8, rue des Magasins.

6 sept

AVIS aux marchands—Théodore [illegible] de recevoir par le Rubicon, un assortiment de [illegible] françaises, imitant le Cachemire [illegible] à droit par caisses ou demi caisses.

On peut voir les cartes d'échantillons à leur magasin, encoignure Royale et Toulouse.

PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS. Cour du District [illegible] [illegible] des Ventes [illegible] hypothèque [illegible] [illegible] Nicolas Girod [illegible] [illegible] compte

Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments.

9 sept—1d

VENTES DE SHERIF.

Clément de Neufbourg vs L. B. Delamotte.

COUR DE DISTRICT.—No 20,716—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, je vendrai à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, samedi onzième jour de septembre 1841, à midi, Un certain lot de terre situé au faubourg [illegible] et maintenant Daboré, désigné par le No. soixante [illegible] sur un plan dressé par Barthelemy Lafon, le 6 février 1806, et déposé dans l'étude de Narcisse Broutin, alors notaire public en cette ville. Le dit lot mesure [illegible] pieds [illegible] à la rue Tchoupitoulas [illegible] Conditions comptant.

L. THIELEN, Shérif de la par de District [illegible] district.

10 aout—4 et sa 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—Ville de la Nouvelle Orléans—Par-devant moi William Young Lewis, notaire public dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, [illegible] John Bailey et Peter Marcy [illegible] Antoine Lanauche [illegible] et Hermogène Brown [illegible] [illegible] Orleans Dry Dock Company [illegible]

JOHN BAILEY. PETER MARCEY. HERMOGENE BROWN. ANTOINE LANAUCHE. HERMOGENE BROWN. W. Y. LEWIS. STUART H. LEWIS. W. Y. LEWIS, not pub

[illegible] V. LEWIS, not pub.

DEMANDE D'EMPLOI—[illegible]

A [illegible]

L [illegible]

L [illegible] F. N. RICULFI & Co.

COTON POUR NEGRES

LES soussignés informent les habitans de la Louisiane [illegible] ils ont [illegible] un assortiment complet de coton pour nègres, de toute largeur [illegible]

Coton écru de Lowell [illegible] Coton de Manchester, Virginie [illegible]

Aussi un assortiment complet de Kersey à nègres [illegible] PEET & NORTH, 13 Chartres

TAMARIN, 80 barils. CASSE, 5 barils. QUININE, 200 onces. GOMME ARABIQUE 1000 livres à vendre par J. METIE, 199, rue Royale.

SALSEPAREILLE—30 balles, à vendre par KOHN DARON & co. 20 rue Bienville

SUCRE blanc de la Havane en caisse en magasin, à vendre par KOHN DARON & co, 20 rue Bienville.

INDIENNES françaises en débarquement du navire Rubicon, à vendre par KOHN DARON & co, 20 rue Bienville

TOILE et corde de Kentucky, en magasin, à vendre par KOHN DARON & co, 20 rue Bienville.

CORDES et cordage de manille en magasin, à vendre par KOHN DARON & co, 20 rue Bienville.

CAFE d'emballage de chanvre du Kentucky, en magasin, à vendre par KOHN DARON & co. 20 rue Bienville

FARINE—[illegible] barils farine fraîche, marques de choix, à vendre par C. DOANE, 60 Poydras.

LETTRES de change sur New-York à vendre par ANDREWS & BROTHER, 70, rue du Camp

TOILE et cordes d'emballage [illegible] pièces toile [illegible] d'Ecosse [illegible] à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 70 Camp.

GENIEVRE de Hollande—[illegible] à vendre par CANTIN, DARAN & Co. 11 et 15, rue St. Louis.

MARINADES françaises—100 caisses [illegible] à vendre par CANTIN, DARAN & Co. 11 et 15, rue St. Louis.

COTONADE des Attakapas—[illegible] à vendre par CANTIN, DARAN & Co. 11 et 15, rue St. Louis

TABAC en feuilles—[illegible] à vendre par CANTIN, DARAN & Co. 11 & 15 rue St. Louis.

MORUE ET HARANGS—[illegible] caisses et 5 tambours morue nouvelle, 150 bo. harangs en débarquement [illegible] à vendre par CANTIN, DARAN & Co. 11 & 15, rue St. Louis.

CIGARES, 10,000 cigares de la Havane en débarquement du brick Dona Louisa, à vendre par J. M. CABALLERO, 33 Vieille Levée.

CIGARES—[illegible] cigares de la Havane, en débarquement de la goelette Hero, à vendre par J. M. CABALLERO, 33, Vieille Levée.

HUILE—30 barils huile de graine de lin de qualité supérieure, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 73, Magazine.

THE imperial et poudre à canon à vendre à réduction de [illegible] N. D. CHAMBERLIN, 73, rue des Magasins.

BLANC de Baleine—60 caisses New-Bedford marque Crocker, à vendre par W. HENRY FULLER, 41, Poydras.

SAVON brun—[illegible] caisses de diverses marques et qualités à vendre par W. HENRY FULLER, 49, Poydras.

HUILE MELEE—[illegible] à vendre par W. HENRY FULLER, 49, Poydras.

CLOUS ET CHEVILLES—[illegible] W. HENRY FULLER, 49, Poydras.

BOTTES [illegible] W. G. ROSS.

[illegible] E. VALLS, 46, rue Gravier

[illegible] DES ETATS-UNIS, [illegible]

[illegible] le présent [illegible]

ASSOCIATION HOWARD

Des jeunes gens de la Nouvelle Orléans.

Bureau No. 12, à l'Arcade de Banks.

T. N. Morgan, Président, encoignure des rues Gravier et Magasin.

J. Kinstone, 1er Vice-Président, No. 140, rue Tchoupitoulas.

Virgile Boullemet, 2d Vice-Président, encoig. Erato et Apollo.

D. J. Ricardo, secrétaire, 12, Arcade de Banks.

J. W. Andrews, trésorier, 19, Commune.

DIRECTEURS

W. L. Giles, 38, Vieille Levée
C. C. Cammack, 74, Royale
J. Willis, 13, Chartres.
P. W. Loeffler, 276, Chartres.
J. P. Benedict, 38, Poydras.
L. D. W. Hayes, 36, Gravier
C. M. Nobles, 6, Bourbon, maison Parker
O. W. Baker, rue Moreau près de la rue Mandeville
E. Rimond, encoig. Natchez et Gravier.
N. Bisset, encoig. Douane et Dauphine
E. Hyman, 72 Camp.
T. P. Lebde, New-Exchange, Lafayette.
J Quirk, 53, Camp.
J. W. Haynes, 20, Commerce.

MEDECINS

Les médecins dont les noms suivent donneront leurs soins aux malades de l'Association Howard.

MM. Luzenberg, J. Jones, Galindo, Dorczot, T. O. Meux, A. Hart, Picton, Ridgely, Graham, Morrison, Hall and Crockett.

OFFICIERS DE SANTE.

Au service de l'Association. T. B. Jones la porte après l'encoignure des rues Poydras et St. Charles—H. Curtis, encoignure des rues Race et Tchoupitoulas.

PHARMACIENS.—1er Municipalite.

1er District—MM. Sekkler, rue du Canal, et A. Peychaud, rue Royale, entre St. Louis et Conti.

2d. District—MM. Dufourch encoig. Royale et St. Louis, et Duhihe, rue de Chartres, entre Saint Louis et Toulouse.

3e. District—MM. Laloche, encoig. Royale et Ste. Anne, et Deloche, encoig. Dumaine et Bourbon.

4e. District—MM. Boyer, encoig. Royale et Quartier, et Pottier, encoig. Dauphine et Hôpital.

5e. District—MM. Landes, encoig. Remparts et Hôpital, et Guerdon, encoig. Remparts et St. Philippe.

2de. MUNICIPALITE.

Dr Bisdy, au rez de chaussée du Verandah
J. F. Barber, encoig. Girod et Tchoupitoulas
J. Jones, Cercle Tivoli
H. Cotton, encoig. des rues Race et Tchoupitoulas

3me. MUNICIPALITE.

Ducloux, encoig. Railroad et Levee.

Les personnes ayant besoin des secours devront s'adresser au Secretaire, au No. 12 à l'Arcade de Banks où il sera fait droit à leur demande.

Il y sera une assemblée tous les soirs à 8 heures jusqu'à nouvel ordre au bureau de J. S. Marks, No. 12 Arcade de Banks

D. J. RICARDO, Secrétaire

SOCIETE SAMARITAINE DE LA NLLE-ORLEANS

LE bureau de bienfaisance de la Société Samaritaine pour faciliter les personnes qui doivent lui aider à payer, les ordres, dans les pharmacies de BELOCHE, encoignure Main et Bourbon, M. MARTIN, rue des Chartres entre Toulouse et St. Pierre, ainsi que dans l'office de "Louisiana State Insurance Company."

21 aout W. M. SIMMONS, secrétaire temp.

HOTEL DU GLOBE.

F. BLANCARD informe respectueusement ses amis et le public que l'élégant et vaste hôtel ci-dessus, nouvellement construit et disposé d'après un plan entièrement [illegible] est maintenant ouvert. [illegible] Les familles et les personnes qui ne voudraient pas prendre [illegible] la manière la plus agréable. Les meilleures domestiques [illegible] toutes les langues étrangères.

Il y a, attaché à cet établissement, un restaurant qui est toujours approvisionné de tout ce qu'il y a de meilleur sur le marché; on y fait la cuisine française et anglaise. Les vins sont des meilleurs choix et à des prix raisonnables.

La situation de l'hôtel est admirablement bien pour les affaires et les plaisirs, se trouvant au centre des affaires, à deux pas de la promenade de Wall street, et de la batterie, et dans Broadway, le plus beau et le plus noble de la ville. [illegible]

66, Brodway, New York

7 sept—1m

CAFE ET BILLARD A VENDRE

LE soussigné, par cause de maladie, offre en vente son établissement, avantageusement situé à l'encoignure des rues de la Levée et Jefferson.

S'adresser pour d'autres informations et pour les conditions à la [illegible] ISAAC ADAMS

RESTAURANT DES VENDANGES DE BOURGOGNE

M. AYMAR, a ouvert le 1 Dimanche 5 septembre rue St.-Pierre, près du café qui fait l'encoignure de la Levée. [illegible] déjeûner, diner et souper à la carte, à des prix très modérés.

6 sept 4

A LOUER, une maison [illegible] rue Conti entre Bourbon et Remparts [illegible] J. ROBERT & Co 8, rue des Magasins

6 sept

A LOUER PRESENTEMENT,

UNE maison haute en briques avec cuisine [illegible] rue St. Louis [illegible] à côté de la pharmacie de M. F. Grandjean. S'adresser à B. DELOGNY, 9 rue St. Louis

A LOUER—Le magasin de rue du Canal No. 14. S'adresser à SLARK, DAY, STAUFFER & Co. Encoignure Canal & Magasin

3 sept—15

A LOUER—Le magasin de rue St. Charles, près l'encoignure de la rue Gravier, vis à vis l'Hôtel St Charles. S'adresser à MAUNSEL WHITE & Co.

23 aout

A LOUER, pour autant du premier octobre et le [illegible] vendre prochain.—Le Magasin sis sur rue du Canal, No. 16, actuellement occupé par MM. Kohn, Daron et Co. Il y a un magasin de rechange [illegible] S'adresser à HENDERSON & GAINES

14 aout—1 m

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES A NEW-YORK

LES demoiselles Havens reçoivent des jeunes demoiselles en pension, à la demeure de leur père, R. Havens, No. 25, Place Lafayette à New-York.

Leur cours d'instruction se compose de tous les branches qui se rattachent à l'éducation anglaise [illegible] en français.

Pour plus d'informations, s'adresser par lettre aux demoiselles Havens [illegible] No. 25, Place Lafayette à New-York.

References

Chancellor Walworth, Saratoga, New York
Hon. Ambrose Spencer, Lyons, Wayne Co.
Henry Huntington, Rome, Oneida Co.
Reverend D. Spring, New-York City.
Hon. J. Phillips Phoenix do
Hon. D. B. Talmadge do
Col. Elisha Jenkins do
Dunl. Lord Jnr. do
Barr Wakeman do
MM. J. D. & T. W. Suter, principaux de l'institution de Washington, New-York City.
Rev. S. W. Co [illegible], New-York
Lucius C Duncan, Nouvelle-Orleans.
Jos. H. Lovejoy do

6 sept—1m

NOTICE est par le présent donnée aux habitants de la paroisse d'Orléans, rive droite du fleuve, que le tableau d'évaluation des propriétés, &c. est déposé chez Mr Thomas Rees pendant les dix jours qui suivront la présente publication.

Paroisse d'Orléans, le 4 septembre 1841.

F. TREMOUNIER, CHS. W. MORSE, THOMAS REES. Assesseurs.

4 sept—10

LES soussignés ont aujourd'hui formé une société sous la raison Norcross et Fosdick, ils feront dans cette ville l'expedition et la commission et continueront les affaires de H. A. Norcross et Co

Nouvelle Orléans, le 1er septembre 1841.

HENRY A. NORCROSS, WILLIAM H. FOSDICK

4 sept

SUCRE de la Havane en magasin à vendre par J. N. RICULFI & Co, 44 Toulouse.

30 aout

CHANGEMENT DE DOMICILE.

ANDREWS & BROTHERS ont transporté leur comptoir au No. 70 de la rue du Camp. 2 sept

TRENTE barils melasse en débarquement, et à vendre par E. FRUGIER, 9 rue St. Louis

BATAILLON D'ARTILLERIE.

LES membres du bataillon sont requis de passer le plus promptement possible, chez M. Vezecein tailleur, rue de Chartres vis à vis la rue Jefferson, pour y prendre mesure du pantalon d'uniforme d'hiver, fourni par le fonds du bataillon.

Le major du bataillon livrera l'etoffe nécessaire, pour le dit pantalon aux canonniers qui voudront faire faire le leur par leur ouvrier.

Nota: Cette invitation ne s'adresse qu'aux membres actifs et à ceux qui se sont conformés à la section 2 de l'article des réglements.

Les sous officiers chefs d'escouade sont requis de se conformer à la section 10 de l'article 9 du réglement.

Un exercice à feu devant avoir lieu dans le courant du mois, les membres du bataillon sont prévenus que les exercices continueront tous les mercredis, vendredis et dimanche à l'Arsenal pour l'instruction de tous.

Par ordre du major, AD. SCHREIBER, Adj. Major.

9 sep

NOURRICE.

UNE excellente nourrice à louer. S'adresser au bureau de cette feuille. 9 s p—3

SANGSUES—Reçu de l'Estramadure, de première qualité, reçues par le brick Carthe et à vendre par F. TIO, 66, rue Ste. Anne

4 sept

BOEUF & PORC—120 barils boeuf mess, 300 do. Porc mess Prime pour plantation, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 85, rue Gravier.

4 sep

CHAUX—300 barils 1re qualité de Thomaston, à vendre par P. BEDFORD & BECK, 22, rue de la Douane.

4 sep

BOTTES, Souliers et Brodequins—37 caisses en débarquement du navire Susan Drew, à vendre par A. F. DUNBAR & Co.

4 sept

TRAITES sur Philadelphie, 3 de jours de vue, à vendre par JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane.

4 sept

UN check sur New-York de $242 64, à vendre par MERLE BAYLLE & Co 30, rue de la Commune.

30 aout

BAS de femmes, chaussettes de coton perse, à vendre à bon marché pour clore une facture par BLANCHARD, EIMER & Co. 26, rue Bienville.

30 aout

COGNAC de la marque réputée de Pellevoisin aine & Co., de la Rochelle, en demi pipes et quart, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co.

30 aout

CHARETTES, roues, tongues &c. &c. actuellement en débarquement de la barque Josephine de Philadelphie, un grand assortiment de roues pour plantations pour 2, 3 et 4 roues [illegible] à vendre par JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane.

4 sept

BROUETTES—100 brouettes de Philadelphie en débarquement [illegible] à vendre par JAMES D. DENEGRE, 16 rue de la Douane.

TOILE, CORDE et FICELLE [illegible] LATHAM & YOUNG.

LARD [illegible] LACEY & ADELBURG.

[illegible]

[illegible] SEPT AVRIL.

[illegible] un bon marcheur RAMAPO [illegible] capt H. C. Meligrass, ayant [illegible] partira [illegible] [illegible] C. DOANE, [illegible] Poydras.

11sept

POUR ST. LOUIS QUINCY ET WARSAW.—Le bateau à vapeur AMARANTHE, capitaine [illegible] partira pour les ports intermédiaires, mardi 14 du courant, à 6 heures du soir. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à WIGGIN & DAVENPORT, 35, Gravier.

N B L'Amaranthe est construit pour fleur [illegible] ne sera pas arrêtée par les eaux basses. 11 sept

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG & MADISONVILLE

Partie de Plaisir de Samedi et de Dimanche.

Passage—Une Piastre.

Le bon bateau à vapeur bon marcheur WALKER, capitaine J. R. Bonnevat, partira du bout du chemin à coulisses au lac, tous les samedis, pour les ports susdits, immédiatement après l'arrivée des chars de 4 heures. En revenant il quittera Madisonville tous les dimanches à 6 heures de l'après midi.

Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, au bout du chemin à coulisses au lac. [illegible]

POUR MOBILE et les ports intermédiaires—Le steamer bien connu ECHO, capitaine R. Little, partira du lac à l'extrémité du rail road, samedi soir à 6 heures. Pour fret ou passage s'adresser à GINN & DUNN, agents.

10 sept 64 Nouvelle Levee

STEAMER PREEMPTION, POUR ST. LOUIS ET LA RIVIERE MISSOURI.

Ce nouveau Steamboat tirant peu d'eau, capitaine Harris, est maintenant prêt à recevoir du fret, et ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée, il partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires samedi 11 du courant à dix heures. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras ou à JOHN H. SHAW & co, 34 rue Poydras

N. B.—Le Preemption prendra du fret pour Memphis, Mills Point, Randolph, Cairo et tous les ports intermédiaires. 9 sep

POUR ST LOUIS ALTON & QUINCY—Le steamer tirant peu d'eau LITTLE RED, capt J. M. Gleim, est attendu d'un moment à l'autre et partira promptement expédié, pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements s'adresser à M'CHLEN & STERN. Encoignure [illegible] Tchoupitoulas.

25 aout

PAQUEBOT HEBDOMADAIRE DE OULIER.—Pour la Balize et les ports intermédiaires.—Le bon et fort marcheur steamboat OCTORARA, capt [illegible] Bootworth, partira de la rue St. Louis [illegible] dimanches à 8 heures [illegible] voyages régulièrement pendant la saison.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au capitaine Stephen Herriman.

25 aout—1m [illegible]

POUR St. LOUIS et la rivière Missouri.—Le bateau à vapeur OSAGE VALLEY, tirant peu d'eau, capt. [illegible] recevoir du fret pour les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à JOHN H. SHAW & co.

16 aout

POUR RICHMOND.—La goelette [illegible] DOLPHINS, capitaine Flynn, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée, sera promptement expédiée, pour la [illegible] fret et passage, s'adresser à bord en Poydras Tier, ou à JOHN ALEXANDER, [illegible] Canal

11 sept

POUR MATAMOROS RIO GRANDE.—La goelette fine voilière, tirant peu d'eau YEW TREE, capt. Palmer, ayant les deux tiers de son chargement engagé prendra [illegible] Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord, ou à BELLOWS, [illegible] Vieille Levée.

6 sept

POUR NEW-YORK

Le navire paquebot, fin voilier HUNTSVILLE, capitaine O. R. Mumford ayant la plus grande partie de son chargement engagé, sera expédié sous peu.

Pour fret ou passage s'adresser abord vis-à-vis le marché aux legumes ou à JAMES E. WOODRUFF, [illegible] rue du Camp.

4 sept

POUR TAMPICO.—La goelette VIRGINIA ANTOINETTE, capitaine [illegible] partira dans quelques jours pour le port susdit. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à A. CAPDEVIELLE & ELLLUI

4 sept

POUR TAMPICO—La goelette fine voiliere FARMERS RETURN, capt. S. W [illegible] partira sous peu comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis la rue St. Pierre ou à JOHN ALEXANDER, [illegible]

1 sept

POUR MOBILE—La belle goelette JOSEPHINE, capitaine Gourand, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée sera incessamment expédiée. Pour fret ou passage s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 67 rue du Camp.

1 sept

POUR BOSTON.—Le navire paquebot CHS. CARROLL, capitaine Rogers, ayant la plus grande partie de son chargement arrêté, sera expédié sous peu. Pour le reste du fret et passage, s'adresser à bord [illegible] des bateaux du triangle, ou à JOHN A. MERRITT.

31 aout

POUR BOSTON.

Le splendide navire paquebot AURELIUS, capt Moores, est maintenant en chargement et sera expédié [illegible] ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord vis-à-vis la presse d'Orléans ou à JOHN A. MERRITT.

24 aout

POUR SAVANNAH.

La goelette A1 fine voilière SYRACUSE, capitaine [illegible], ayant la plus grande partie de son chargement engagé, sera expédiée. Pour fret ou passage s'adresser à G. BEDFORD & BECK 22 rue de la Douane

20 aout

POUR BOSTON.

Le navire fin voilier ST LOUIS, capitaine Lindsey, ayant la plus grande partie de son chargement arrêté et obtenu à bord sera promptement expédié. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis la rue Bienville ou à JOHN A. MERRITT, [illegible] Camp.

30 aout

POUR PHILADELPHIE.

LA Barque JOSEPHINE, capitaine [illegible] ayant la plus grande partie de son chargement arrêté, sera promptement expédiée. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à J D DENEGRE, 16, Douane

28 aout

POUR SAVANNAH.—La goelette fine voiliere LYCURGUS, capitaine Lewis, ayant la plus grande partie de son chargement [illegible] sous peu. Pour fret et passage s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 22 rue de la Douane

On demande à affréter un navire pour un port du [illegible] TH. BARBANCEY.

[illegible] aout

POUR LIVERPOOL.—Le navire ITALY, capitaine Snow, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée, sera expédié sous peu. Pour fret et passage s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 67, rue du Camp

14 aout

POUR BOSTON—Le brick de première qualité LIME ROCK capitaine Rice, ayant les trois quarts de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 22, rue de la Douane

11 aout

COMPAGNIE DU RAILROAD DU GOLFE DU MEXIQUE

Commençant vendredi le 16 juillet 1841.

UN train de chars partira du dépôt pour Proctor's Landing, à l'entrée [illegible] Borgne [illegible] distance de 13 milles sur le bord du Bayou [illegible] après indiqués:

JOURS OUVRABLES

Departs		Retours	
6 1/2 heures	A. M.	[illegible] heures	A. M.
4	P. M.		P. M.

DIMANCHES

6 1/2 heures	A. M.	[illegible] heures	A. M.
12	A. M.		P. M.
4	P. M.		P. M.

Par ordre de la Direction J. WEATHERBURN SMITH.

[illegible] aout

SANGSUES.

TRES GROSSES SANGSUES FRANCAISES

PLUSIEURS milliers de très grosses sangsues venues et qui ont en débarquement du navire Rubicon, du Havre, vendre en GROS à des conditions raisonnables—et en DETAIL à 25 cents la pièce, par RUSCONI, rue St Pierre Entre la place d'Armes

7 sept—4

SANGSUES.

REÇU par les derniers arrivages, un superbe assortiment de sangsues Hongroises et Espagnoles, à vendre à 4-4 et 4-2 [illegible] 25 cents la pièce, à l'entrepôt général, rue du Quartier, No. [illegible] entre les rues Royale et Vieille Levée.

N. B. Les malheureux les recevront gratis avec l'ordonnance signée des médecins de l'établissement.

L'entrepôt en sera toujours fourni [illegible] les prix ne varieront jamais. 9 sept

SANGSUES de meilleures qualités à 2 [illegible] Ralins la place [illegible]

30 aout

A VENDRE.

PLUSIEURS sujets parlant comme domestique, [illegible] nier et cuisinière, blanchisseuse et [illegible] No. 60, passage de la Bourse entre Conti et St-Louis

10 sept—8

ACAJOU ET BOIS DE CAMPECHE—[illegible] pour les [illegible] cajou, 20 tonneaux bois de Campêche, en débarquement de la goelette Mercedita, à vendre par FRANCISCO TIO, 66, rue Ste Anne

17 aout

QUINCAILLERIE AU PRIX COUTANT.

LES soussignés étant sur le point de quitter les affaires, offrent à vendre AU PRIX COUTANT leur stock consistant en quincaillerie, coutellerie, ferblanterie, &c. &c.

Ils ont aussi un grand assortiment de tôle et fer pour lits qu'ils offrent à vendre au prix coutant, en gros et en détail.

ALEXANDER KIRKERMAN & Co encoignure des rues Natchez et Magasin

31 aout—1 m

MADAME JONC modiste, rue de Chartres, No. 82, encoignure Douane, a constamment un grand assortiment de modes et nouveautés à des prix très modérés.

[illegible] aout—10

FORTES BRIQUES DU PAYS A VENDRE.

LES entrepreneurs et autres personnes ayant besoin de bonnes et fortes briques du pays, peuvent s'adresser au sous-signé qui peut contracter pour plusieurs centaines de milliers. Pour le prix et conditions qui seront avantageux s'adresser à D. BOUNY,

10 aout—6 Passage de la Bourse entre St Louis et Conti.

TOILE cirée pour plancher et tapis—Les soussignés donnent cloré leur fond de toile cirée et de tapis, les vendront aux prix suivants:

Excellents tapis anglais à $1 la yarde.
Excellentes toiles cirées à plancher à [illegible] la yarde.

PEET & NORTH, 13 rue de Chartres

2e aout

MACHINE A VAPEUR A VENDRE

UNE machine à vapeur de la force de 16 chevaux neuve et en parfait état, et faite de manière qui ne laisse rien à désirer, telle pour un moulin à scie, un moulin à coton, ou un moulin à [illegible], sera vendue à bas prix et [illegible] par P. DE LIZARDI & Co, 46, Bienville

16 juin

MACHINE A VAPEUR.

LES soussignés agens de Goodloe & Cosm, de Cincinnati, recevront des ordres pour la confection de machines à vapeur, moulins à sucre, à scie, presses à coton et tous ouvrages de ce genre.

FRERET BROTHERS

9 av—1m

MACHINE A VAPEUR.

UNE Machine à vapeur de la force de 12 chevaux [illegible] donnée à Baltimore, à vendre par J. & [illegible] Holmes, Bayou Sarah. S'a dresser à BURKE WATT & co.

24 aout—20

PHARMACIE A LAFAYETTE.

NOUVELLEMENT reçu par differens envois un assortiment de drogues et médecines chimiques pour la vente à des bas prix par [illegible] I. BORSI.

LARD, JAMBONS—[illegible] barils qualité supérieure pour familles, à vendre par LAUVE BROTHERS, [illegible] Vieille-Levée.

PORC—[illegible] barils mess prime et prime, à [illegible] BENJ. DOUGLAS, 14, rue Poydras

SEL—[illegible] de sel de table en magasin et à vendre par BENJ. DOUGLAS, 14, rue Poydras

GRAISSE—120 barillets graisse ferme, à vendre par BENJAMIN DOUGLAS, 14 rue Poydras.

JAMBONS enveloppés—24 tierçons de qualité supérieure, à vendre par BENJ. DOUGLAS, 14, rue Poydras

[illegible] BARRETT & LEPAGE & CH. DUFOUR, ont formé une société [illegible] rue Vieille Levée, No. 14, entre les rues St Louis et Douane.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ANTHONY FERNANDEZ

LUNDI prochain [illegible] courant [illegible] P M au No. [illegible] de la rue des Magasins entre les rues Gravier et Poydras, il sera vendu [illegible] au profit des acquéreurs, 76 barillets tamarin. 11 sept

PAR WHITMAN & McNAIR

Vente par le syndic.

IL sera vendu [illegible] à 11 heures à M. [illegible] dans la rue Magasins [illegible] de la Cour du premier district de l'Etat de la Louisiane, [illegible] 7 septembre 1841, une quantité d'ustensiles de ménage et de cuisine consistant en tables, en armoires, bureaux [illegible] Sayre, syndic, [illegible], dont la [illegible] Walton Co [illegible] créanciers.

11 sept—6 en 10j le 18 et 27

PAR T. B. BLACHE

IL sera vendu Mardi, 14 du courant à midi, de l'autre bord du fleuve:

UNE MAISON en bois, situee sur la Levée, au dessus du chantier de M. John Hughes et de la bouche 176, ayant 50 pieds de face au chemin, composée de 4 appartements; une autre maison en bois attenant à la précédente, composée de 2 appartements, de 18 pieds de face, ainsi qu'un petit hangar [illegible] tout sera vendu ensemble.

Il sera vendu aussi [illegible] le terrain sur lequel les batisses sont situées, de 50 pieds de face, et [illegible] pieds de profondeur [illegible] à la vente. 10 sept—4

PAR E. TASTET

No. 64 rue Toulouse

IL sera vendu Mardi, 14 du courant, à 10 heures du matin sur les lieux, No. 180, rue Bourbon, entre Conti et Bienville le fonds d'un magasin de détail [illegible] consistant en vins, liqueurs, sucre, café et tous les articles nécessaires dans un magasin de détail, ainsi que les étagères, comptoirs, vitrières, &c.

Conditions à la vente. 10 sep 4

PAR E. B. SYKES

Vente du gardien du port

IL sera vendu samedi, 11 du courant, à 12 heures, à son magasin d'encan, rue des Magasins, No. 64,
46 balles marchandises [illegible]
7 caisses [illegible]
3 pièces tapis,
6 caisses marchandises sèches assorties,
avariées à bord du steamer Commodore, vendu par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra.

Conditions comptant. 9 sept

PAR E. B. SYKES

Vente des gardiens du port

IL sera vendu samedi 11 du courant à 12 heures à son magasin d'encan, rue des Magasins No. 64, 100 sacs plus ou moins [illegible] avariés à bord du steamer [illegible] et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra.

Conditions comptant. 9 sept

PAR HEWLETT & [illegible]

Pour le [illegible] syndicat.

IL sera vendu samedi 11 du courant, à 11 heures au No. 14, rue de la Vieille Levée, entre la rue de la Douane et du Canal

23 1/2 pipes et 1/4 pipes de vin de Cognac
30 barriques [illegible] rouge,
25 caisses vin rouge, [illegible]
8 douzaines chapeaux [illegible] de coton

Conditions à la vente. 9 sept

PROPRIETES LIVAUDAIS

PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan, à la [illegible] Arcade de Banks, les immeubles suivants, [illegible] premiers [illegible] [illegible] No. 9 de l'îlet No. 30 dans le faubourg Livaudais [illegible] [illegible] conditions.

La [illegible] No. 30, mesurant au [illegible] de la rue Harmony, sur 114 pieds de profondeur [illegible] 300 pieds [illegible] Conditions [illegible] la balance en [illegible]

Les actes de vente par [illegible] 11 sept—1d

PAR J. A. BEARD

IL sera vendu à l'encan, [illegible] courant, à midi, à la Bourse St. Louis [illegible]

Une certaine nombre de lots de terre [illegible] propriétés de Hugon et Lafayette.

Ces lots de terre sont [illegible] Conditions à la vente

Les actes de vente par [illegible] aux frais des acquéreurs.

PAR [illegible]

Elizabeth C. [illegible]

IL sera vendu samedi 4 octobre 1841, à midi, à la Bourse St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Commerce, en date du 21 juin 1841, à la requête et sous la direction de Richard Pichardson, syndic des créanciers de Elizabeth C. Conn [illegible]

1o. Deux lots de terre situés dans le faubourg Tremé, désignés sous les Nos. 10 et 11 [illegible] sur un plan dressé [illegible] [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant

Les actes de vente par devant V. Foulon notaire, aux frais des acquéreurs.

sep. 4, 11, 22 sep [illegible] octobre

PAR JOSEPH LE CARPENTIER

Vente d'un syndic

IL sera vendu samedi, [illegible] septembre 1841, à midi précis, à la Bourse St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour du Premier District de l'Etat de la Louisiane, en date du 30 juillet 1841 les propriétés cy après abandonnées par Lindor Soniat à ses créanciers.

Une habitation située dans la paroisse Jefferson, rive droite du fleuve, à environ 6 lieues au dessus de cette ville, ayant [illegible] arpents de face [illegible] ensemble toutes les batisses, constructions et dépendances de la dite habitation.

Les esclaves suivants: [illegible] [illegible] Sally, 38 ans.

[illegible]

Conditions comptant 14 aout—tf en 30

PAR JOHN M. BACH, Encanteur.

Vente du Syndic.

EN vertu d'un ordre émané de l'honorable Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane en date du [illegible] de la présente année, il sera vendu samedi, 2 octobre prochain, à midi, à la Bourse St. Louis [illegible] [illegible]

Huit (8) lots de terre désignés par les lettres Q. R. S. T. U. V. X. Y. situés dans la ville de Harrisville, paroisse de Jefferson, [illegible]

[illegible]

LES soussignés propriétaires et directeurs des Presses à coton de la Nouvelle Orléans, ont arrêté le tarif des frais suivants [illegible]

Charroi d'entrée	10 cents par balle
Magasinage pour [illegible]	
[illegible]	10 cents do
[illegible]	10 cents do
Magasinage	5 cents do
Pour le sortir [illegible]	5 cents do

Tout travail additionnel demandé par le facteur, devra être payé au même taux.

Pour les chargeurs de coton pressé

Tout coton dont l'ordre de repressage et de mise à bord n'aura pas été donné dans les quinze jours qui suivront le pesage ou le transfert du magasinage sera sujet à 10 cents par balle et par mois de magasinage, outre ceux indiqués ordinaires avant l'expiration de ces quinze jours ne [illegible]

Les frais de corde et de toile seront également portés en compte.

Pour les chargeurs de coton non pressé.

Magasinage depuis le jour du pesage ou transfert de courtier, 10 cents par mois

[illegible] 10 cents par balle

Tous cotons changeant de mains seront sujets à un droit [illegible] additionnel [illegible].

Charrois des cotons pressés, des Presses

d'Orléans	aux navires amarrés	dans la 1re Municipalité	10 cents
de Pilié			10 cents
de la Louisiane	dans la 1ère		10 cents
et des Planteurs	dans la 2ème		10 cents

De la Presse d'en bas aux navires amarrés dans la 3ème Municipalité, 10 cents

De la Presse de Freret frères et de celle de Wood, 15 cents pour le tout port

Frais de repressage, 15 cents par balle payable comptant, sans escompte

Les frais ci-dessus seront considérés comme payables comptant et seront collectés [illegible]

Nouvelle Orléans, 1er. septembre 1841.

Presse de la rue des Magasins, FRERET FRERES, J. S. WOOD, Par Jos F. Freret
Presse à coton de la Levée, J. B. LE BEAU FRERE
Presse à coton d'Orléans, BEHAN & FREELAND
Presse de la Louisiane, RAINEY & BELL
Presse des Planteurs, ROBERT ALFOSTT
Presse à coton de Pilié, ALFRED PENN
[illegible] Par W. H. [illegible]

800 Paniers huile d'olive, à vendre par J. N. RICULFI & Co, 44 [illegible]

26 aout

CIGARES—Un assortiment [illegible] J. N. RICULFI & Co, 44 Toulouse

PIASTRES mexicaines [illegible] J. N. [illegible] 30 V. Levée

FARINE—100 barils [illegible] en magasin, à vendre par J. M. CABALLERO, 33 V. Levée

PIASTRES [illegible] qualité supérieure, en magasin à vendre par Wm PAXEN 20, rue de la Douane

LETTRES de Change sur Londres, à vendre par P. DE LIZARDI & Co.